



Paris, le 16 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

La FNO s'oppose à la proposition de loi de Madame la députée Rist

Suite au Ségur de la Santé, une proposition de loi visant à améliorer le système de santé portée par le groupe LREM a été déposée par la députée Madame Rist.

Cette proposition de loi propose la création d'une profession médicale intermédiaire afin de simplifier « les dispositifs actuels pour faire gagner du temps aux soignants et leur permettre de mieux s'organiser, en mettant à profit les compétences de chacun·e ».

Ce projet de loi ne semble pas porter la simplification du système de soins mais ajouterait encore une strate à une hiérarchie déjà lourde des acteurs de santé. Aucune consultation préalable auprès des représentant·e·s des professionnel·le·s de santé n'a été menée préalablement, ce qui aurait peut-être permis de rappeler que, contrairement à ce qui apparaît dans la présentation de la loi, qu'il existe des professionnels de santé qui exercent avec un niveau de formation entre le niveau BAC+3 et BAC+10 !

Actuellement, les orthophonistes, spécialistes du langage, de la communication et des fonctions oromyofaciales, sont des professionnel·le·s à pratique avancée titulaires d'un grade Master, d'un bac + 5. Ils.elles exercent de façon autonome et responsable et apportent leur expertise dans de nombreux domaines auprès de l'ensemble des acteur·rice·s du parcours de soin.

Une fois encore la Fno regrette que cette proposition ne tienne pas compte du champ de compétences propre aux orthophonistes et que leur qualification et leur exercice professionnel·le·s ne soit pas reconnu à leur juste niveau.

C'est pourquoi la Fno demande le retrait de cette proposition de loi, en l'état.

Plus que la création d'une nouvelle profession, la Fno propose de réaffirmer les champs de compétences de chaque profession de santé, d'ouvrir l'accès direct aux soins dans certains cas et de faciliter l'accès aux soins en cas d'urgence.

Contact presse FNO : 06.46.06.20.14